

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS :

France. — Un an 4 fr.
Autres pays. — Un an 5 fr.

Rédacteur
Arthur DANREZ

TÉLÉPHONE 74

Bureaux
MAISON du PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

SOLIDARITÉ

La Fédération Nationale des Cheminots a décidé la reprise du travail. Le but social poursuivi : « Nationalisation des chemins de fer », c'est-à-dire réorganisation des services de transport par la Nation au profit de la collectivité, n'a pas été compris. Cependant, la grève des cheminots, soutenue par la Confédération Générale du Travail, a amené le Gouvernement à parler, dans un projet bâtarde, de réorganisation de l'exploitation des réseaux ferroviaires. Elle a amené M. Loucheur, grand potentat de l'industrie électrique et personnage influent du monde des affaires, à opposer au projet gouvernemental un autre projet plus sérieux qui, bien que continuant à faire belle la part du capitalisme, pose brutalement deux principes donnant raison à la thèse réorganisatrice de la Confédération Générale du Travail.

Le projet de M. Loucheur dit :

- 1^e Les chemins de fer doivent appartenir à l'Etat ;
- 2^e Les chemins de fer ne doivent pas être exploités par l'Etat.

La Confédération a dit :

- 1^e Les chemins de fer doivent revenir à la Nation ;

2^e L'exploitation des chemins de fer doit être industrialisée au profit de la collectivité et placée sous la direction, l'administration et le contrôle des représentants techniques des chemins de fer, des représentants de l'Etat et des usagers, c'est-à-dire des ministères intéressés, des Chambres syndicales patronales, ouvrières et des Chambres de Commerce.

M. Loucheur, dans son projet, se contente d'un système de régie intéressée créant l'unité de direction des réseaux ferroviaires, mais instituant une Compagnie fermière exploitante qui réservera le rôle prépondérant au capital. Le personnel salarié, formé en coopérative, aurait la propriété d'actions de travail constituant un fonds destiné à la constitution et à l'amélioration des retraites.

Le Conseil d'administration comprendrait 30 membres dont 6 élus par le personnel. Il serait unique et sous l'autorité du ministre.

Certes, le projet de M. Loucheur n'est pas celui qui peut donner satisfaction à la Nation. Mais il reconnaît l'impossibilité de solutionner la crise des transports si l'Etat ne reprend pas la propriété des chemins de fer. Ensuite il donne une part d'administration aux représentants du personnel. C'est la reconnaissance de la nécessité impérative des transformations réclamées par la Confédération Générale du Travail. C'est la justification du mouvement de grève de la Fédération des cheminots.

Aucun projet de réorganisation des transports ne serait sorti des sphères gouvernementales et capitalistes sans la grève.

Aujourd'hui la discussion est ouverte. Nos camarades cheminots reprennent le travail, mais la nationalisation est en marche.

Les intérêts supérieurs de la collectivité finiront par s'imposer. C'est la collectivité, c'est nous tous qui bénéficierons de l'action des cheminots et de la C.G.T. Mais il y a des victimes. Nous avons le devoir de les soutenir.

Tous les révoqués devront être réintégrés.

Tous les emprisonnés devront être libérés.

Toutes les souffrances doivent être apaisées.

Aussi faisons-nous appel à la solidarité de tous nos camarades diamantaires en faveur des cheminots.

Le Comité National Confédéral ayant décidé que chaque syndiqué devrait s'imposer une cotisation de 0 fr. 50 par jour pour les soutenir, pas un diamantaire ne refusera ce geste de solidarité.

La grève est finie, mais des plaies sont à panser. Notre cote part s'élève à environ dix francs par syndiqué. Versons les de bon cœur aux collecteurs et aux trésoriers de nos organisations.

Ceux d'entre nous qui sont dans l'impossibilité matérielle de verser 10 francs souscriront 5 francs, 6 francs, ce qu'ils pourront.

D'autres auront à cœur de dépasser le chiffre indiqué, car il y va du soulagement à apporter aux meilleurs militants victimes d'un mouvement produit dans l'intérêt de la Nation et de la classe ouvrière toute entière.

Arthur DANREZ.

Le Congrès de Londres

Les délégués de chaque syndicat doivent immédiatement faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'un passeport visé d'un consul anglais, afin de se rendre au Congrès de Londres.

Le passeport est délivré sur demande par la Préfecture ou la Sous-Préfecture.

Il est à envoyer ensuite au consulat d'Angleterre le plus proche de la région du délégué avec une demande de visa indiquant le mobile du déplacement. Les délégués devront se munir de photographies d'identité.

Une circulaire sera envoyée ultérieurement, indiquant la date définitive du Congrès et le lieu d'embarquement.

Prière aux organisations de se prononcer sur toutes les questions de l'ordre du jour, y compris le renouvellement du mandat du propagandiste français actuel ou son remplacement par un autre camarade.

Comité International

Séance du 26 Avril 1920 du Bureau de l'A. U. D., tenue à Amsterdam, sous la présidence du camarade Henri Polak.

Sont présents : Henri Polak, Jan Van Zutphen, Jan Van Meerbeek, Arthur Danrez, et Louis Van Berckelaer.

Excusé : D. P. De Vries.

Après discussion des différentes difficultés qui se présentent, il est décidé que le Congrès international aura lieu à Londres, vers la fin juin.

Il en sera fait part aux différentes organisations affiliées ; les propositions leur seront envoyées en même temps. Il leur sera également demandé de fixer et de nous communiquer le nombre de leurs délégués.

Van Berckelaer communique une lettre par lui reçue du Bureau International du Travail de la « Société des Nations », qui nous demande entre autres questions de lui faire connaître :

- Quelles organisations sont affiliées à l'A. U. D. ;
- Leur siège ;
- Les noms des Présidents et Secrétaires ;
- Les titres de leurs organes ;
- Le nombre de leurs membres.

Le Bureau approuve unanimement Van Berckelaer qui déclare avoir déjà répondu qu'il était entièrement à la disposition du Bureau International du Travail.

Il est fait ensuite un exposé de la situation diamantaire en Allemagne et des raisons qui ont empêché un représentant de ce pays d'être présent à la séance.

Viennent alors en discussion les propositions qui, à une séance précédente, avaient provisoirement été entamées.

Il est décidé de proposer au Congrès, de la part du Bureau de l'A. U. D. :

1. Nouvelle composition du Bureau

Hollande, 3 délégués ; Belgique, 3 délégués ; France, 1 délégué ; Allemagne, 1 délégué ; Angleterre, 1 délégué.

(Le Bureau est composé de 3 délégués hollandais, 2 belges et 1 français. Le Syndicat de Belgique étant actuellement le plus important en nombre, il semble juste de lui donner une représentation égale à celle de l'organisation hollandaise. Il est aussi raisonnable d'accorder une représentation à l'Allemagne et à l'Angleterre).

2. Nomination et maintien de propagandistes salariés par l'A. U. D.

Cette question provoque une discussion prolongée. Van Berckelaer et Van Meerbeek exposent de quelle façon on a enlevé en Belgique la force de nuire à l'industrie suburbaine

et à l'industrie à domicile qui menaçaient la corporation. Ils disent que maintenant, en France, on se trouve devant la même tâche, parce que l'industrie à domicile y a pris une apparence plus ou moins dangereuse. Les ouvriers à domicile français tendant à l'individualisme devront être éduqués dans la belle doctrine de la solidarité mutuelle des travailleurs ainsi qu'il a été fait dans la campagne belge. Il doit leur être démontré et inculqué que notre corporation ne peut rester un gagne-pain que par la pratique de la solidarité, par un tarif uniforme, une durée du temps de travail uniforme et une réglementation uniforme de la question des apprentis. Au contraire, par l'industrie à domicile, le métier périra, et ce, sans que personne y trouve avantage, sinon quelques profits de la pire espèce.

Cette propagande large et sérieuse entre les diamantaires ne peut, dans un grand pays comme la France, être menée par un seul homme. En Belgique, l'A. D. B. a nommé, en plus de ses 9 Secrétaires-permanents, 2 contrôleurs, afin de pouvoir préserver et étendre ce qui a été acquis. Au surplus, à côté de l'organe hebdomadaire, on édite une feuille spéciale de lutte pour la campagne.

Danrez signale que Saint-Claude a décidé de nommer un permanent à ses propres frais.

Le Bureau convient qu'il est nécessaire d'attaquer sérieusement la propagande en France et en Angleterre au prochain Congrès et, quoiqu'il en coûte, d'y établir les permanents et autres moyens de propagande nécessaires.

(Un permanent sera donc demandé au Congrès pour l'Angleterre. Cette proposition est motivée par l'extension de notre industrie qui n'y comptait que quelques ouvriers diamantaires avant la guerre).

3. Réduction du temps de travail

La limitation des bruts soulève une importante discussion qui conclue à la nécessité de diminuer internationalement le temps de travail.

Anvers possède la semaine de 44 heures. Il en sera bientôt de même pour les diamantaires américains. Une loi hollandaise fixera au 1^{er} juillet l'application de la semaine de 45 heures pour les travailleurs des Pays-Bas. En France, en Suisse et en Allemagne, la semaine est de 48 heures. Mais les conditions présentes de l'industrie diamantaire exigent une plus forte réduction des heures de travail.

Danrez communique que déjà il a entamé en France une propagande générale pour une durée de travail réduite. Mais si cette propagande est comprise dans les coopératives et dans les ateliers patronaux fermement organisés, il n'en est pas de même chez les ouvriers isolés et chez certains syndiqués.

Aussi, comme la semaine de 40 heures ne pourra être appliquée que quand l'organisation pourra l'imposer dans le monde entier, il est décidé de proposer au Congrès :

- a) Application obligatoire et partout de la semaine de 44 heures;
- b) Conférer le pouvoir au Bureau pour l'application de la semaine de 40 heures quand la propagande et la situation le rendront possible.

4. Semaine de vacances

Il est décidé de proposer au Congrès de préconiser la recherche des moyens qui permettront de faire adopter dans le monde entier une semaine de vacances payées.

(Cette question est portée à l'ordre du jour du Congrès à titre éducatif. La semaine de vacances payées appliquée déjà à Amsterdam montre ce qu'il est possible d'obtenir du patronat par la force de l'organisation syndicale).

5. Caisse de chômage

Il est décidé de proposer au Congrès une résolution tendant à entamer des démarches afin d'obtenir des patrons et détenteurs de brut qu'ils versent des contributions permettant la fondation d'un fonds de chômage international afin de venir en aide aux Comités de secours locaux des organisations et des gouvernements.

(Cette question permettra d'ouvrir un débat judicieux sur les possibilités de création de caisses de chômage et aussi sur les difficultés de leur faire rendre des résultats satisfaisants en face d'un chômage important et général).

6. Apprentissage

Il est décidé de proposer au Congrès : Chaque centre, individuellement, fera une propagande intensive pour réduire autant que possible le nombre des apprentis..

La question des apprentis est la plus inquiétante pour les ouvriers diamantaires de tous les pays. C'est en effet à cause de l'affluence ininterrompue des apprentis que le chômage se produit et s'étend.

(La tactique ancienne de la réglementation stricte des apprentis a été combattue par Danrez. Tous les membres du bureau sont tombés d'accord pour reconnaître que des règles trop sévères avantageant le développement de l'industrie clandestine plus désastreuse encore. Et c'est pour cette raison que le Bureau demandera au Congrès de substituer à la réglementation l'intensification de la propagande éducative qui sera comprendre à tous les ouvriers que chaque apprenti nouveau augmentant le nombre actuel des ouvriers diamantaires diminue la part de travail de chacun et crée le chômage dans une corporation où la matière à travailler est raréfiée volontairement par les détenteurs des bruts et où la consommation n'arrive pas toujours à absorber la production manufaturée).

7. Cotisations Syndicales

Il est aussi décidé de proposer au Congrès : Une forte pression sera exercée sur les organisations affiliées qui perçoivent encore des cotisations minimales, afin que celles-ci soient élevées sensiblement.

Il est évident qu'au moindre conflit les organisations à cotisations infimes sont impuissantes à faire valoir leurs droits, si les autres centres n'apportent pas leur aide. C'est une situation intenable parce que les membres des autres organisations doivent, en fait, payer en sus pour ceux qui ont des cotisations inférieures.

(Ce débat, déjà ouvert dans les précédents Congrès, ne peut qu'être utile au point de vue syndical et compréhension des devoirs de chacun).

8. Retraites

Une discussion a lieu sur la possibilité de demander aux employeurs de garantir la vieillesse des ouvriers occupés par eux. Un débat sera ouvert au Congrès qui aura à étudier la possibilité de l'application générale d'une indemnité d'invalidité.

Une proposition d'un membre de l'A.N.D.B. fut prise en considération pendant la discussion de la proposition « Durée du travail ».

Une proposition de la « Kristelijke Vereeniging Van Diamantbewerkers » Association Chrétienne d'Ouvriers Diamantaires fut jointe aux propositions des autres groupes affiliés et sera discutée à une prochaine séance. Ceci, naturellement, sous le point de vue avis au Congrès.

9. Indemnités

L'indemnité des président, trésorier et secrétaire qui était de 10 florins, sera portée à 25 florins par semaine.

Les salaires des propagandistes salariés par l'A.U.D. seront fixés dans la monnaie et

d'après la situation du pays dans lequel ils auront à travailler.

Le secrétaire de l'A.U.D.
L. VAN BERCKELAER.

**

Nota. — Les explications placées entre parenthèses sont ajoutées au procès-verbal du secrétaire par le permanent français afin d'éclairer les camarades sur chacune des questions traitées.

A. D.

L'Histoire Diamantaire écrite par Lorquet

Messieurs les journalistes de la presse bourgeoise sont réellement des informateurs de premier ordre. Chaque fois que nous relevons une de leurs chroniques sur l'industrie diamantaire, nous sommes assurés d'y trouver des inexactitudes.... et des contrevérités.

Nous avons déjà lu dans un journal français ce mensonge que, pendant la guerre, les Hollandais ont exploité les diamantaires belges réfugiés en Hollande en les faisant travailler à des prix dérisoires — ce qui leur avait permis d'accumuler un stock de « taillé » à si bon marché qu'Anvers ne pourrait concurrencer Amsterdam à l'heure actuelle.

Dernièrement encore le *Courrier de l'Ain*, publié à Bourg, insérait la note suivante :

« La crise du diamant à Anvers. — Déjà, avant la guerre, la taille d'Amsterdam faisait à Anvers une concurrence sérieuse, aujourd'hui, la crise est complète. Les petits diamants, de qualité moyenne, taillés à huit faces, sont tombés à des prix très bas. Les salaires s'en sont ressentis et plus de cinq cents diamantaires sont gravement atteints par cette crise. Heureusement les tailleuries d'Anvers s'occupent actuellement de retailler les anciens diamants. Cette occupation n'avait — avant la guerre — que peu d'importance, mais depuis que le prix élevé des pierres précieuses a incité de nombreuses personnes à vendre leurs bijoux, elle a soudain acquis une importance assez grande. De toutes les parties du monde arrivent actuellement à Anvers des diamants anciens que l'on modernise et c'est ainsi que de grandes tailleuries, dans l'impossibilité où elles se trouvent de recevoir des pierres nouvelles, ont pu cependant utiliser une grande partie de leur personnel. »

C'est tout à fait le contraire qui est la vérité.

Nous avons, ici, le souci de cette vérité. C'est pour cela que nous relevons intégralement la note du *Courrier de l'Ain*.

Le journal précité a été mal renseigné. Son informateur écrit l'histoire à la manière de compère Lorquet.

Nous ne pouvons ici tenir pas plus pour Amsterdam contre Anvers que pour Anvers contre Amsterdam. « En Belgique comme en Hollande les ouvriers diamantaires jouissent de la sympathie des diamantaires français. Mais il n'est pas possible de faire le silence sur une information aussi erronée. Or tous les gens de notre métier savent qu'avant la guerre, c'est la Belgique où, dans l'industrie clandestine et inorganisée, la main-d'œuvre était bon marché, qui jetait le trouble sur le marché du taillé et faisait concurrence à tous les fabricants et négociants sérieux d'Amsterdam et d'ailleurs.

Aujourd'hui, la concurrence de l'industrie clandestine belge n'existe plus. Les salaires de cette industrie ont été relevés par l'organisation syndicale des ouvriers. Mais la con-

currence belge et française subsiste cependant pour Amsterdam. Cette concurrence est le fait du change belge et français. Et s'il y a une crise quasi complète, ce n'est pas à Anvers mais à Amsterdam qui a dû fermer ses grandes tailleries et réduire au chômage 7.000 ouvriers sur les 10.500 que notre corporation compte en Hollande.

Camarades français, une fois de plus, défiez-vous des canards de la presse bourgeoisie.

Arthur DANREZ.

Congrès de la Bijouterie

Le Congrès de la Fédération Nationale de la Bijouterie qui devait avoir lieu les 23 et 24 mai à Marseille a été renvoyé au dernier moment à une date ultérieure sur la demande de certains syndicats parisiens qui avaient pris la résolution de ne pas faire le voyage tant que la grève des cheminots existerait.

La déclaration faite au Comité National confédéral par le représentant des chemins de fer affirmant que les cheminots continuaient la grève quelle que soit la décision prise par le Comité confédéral, décida le Secrétaire de la Bijouterie à l'envoi d'une dépêche retardant la tenue du Congrès.

Spérons que la troisième date qui sera fixée par le Comité fédéral de la Bijouterie pour la réunion du Congrès sera la bonne — et surtout qu'elle ne coïncidera ni avec la date du prochain Comité International de notre A. U. D., ni avec celle de notre Congrès de Londres, car nous tenons essentiellement à ce que les diamantaires puissent aller à Marseille où ils ont des choses sérieuses à dire pour l'avenir national des organisations de la Bijouterie française. A. D.

L'Internationalisme du Capital

Dans un article sur les diamants allemands, paru dans le n° 3 du Bulletin, nous avons signalé la constitution de la *Consolidated Diamond Mines of South West Africa*, en vue de l'exploitation des champs diamantifères des ex-colonies de l'Empire allemand. Nous pouvons dire aujourd'hui que parmi les directeurs de cette nouvelle compagnie anglaise figurent quatre authentiques capitalistes bien allemands.

Hip! Hip! Hourra! pour l'Internationale du Veau d'Or!

A. D.

Statistique des Chômeurs

AMSTERDAM

17 avril 1920	Chômeurs	4022
24 — —	—	4558
1 ^{er} Mai —	—	4838
8 — —	—	6401
15 — —	—	6250

ANVERS

4 avril 1920	Chômeurs	1247
10 — —	—	1526
17 — —	—	1809
25 — —	—	1832
2 Mai —	—	1769

La statistique ci-dessus donne les chiffres officiels des chômeurs au 15 mai pour Amsterdam et au 2 mai pour Anvers. Mais, comme nous l'indiquons dans la Chronique des Centres, le nombre réel des chômeurs, c'est-à-dire y compris ceux qui ont quitté le métier et ceux qui ne peuvent être occupés constamment, s'élève à environ 7.000 pour le A.N.D.B. et à environ 3.000 pour le A.D.B.

Si vous voulez aider la presse ouvrière, celle qui défend les opprimés, abonnez-vous aux journaux recommandés dans ce Bulletin.

LE BOORT

Depuis mars, le cours du boort fixé par le Syndicat de Londres et vendu à Amsterdam chez le représentant de Londres (firme H. A. Keyser, Sarphatistraat, 21) et (au bureau de boort de l'organisation, 9, Fransche Laan), est à florins 12.50 le carat.

C'est à ce prix que les organisations et les patrons peuvent s'en procurer. C'est à ce même prix qu'est vendue la poudre complètement pure de diamant récupérée de la poudre noire qui s'échappe des meules.

Ci-dessous les cours d'Amsterdam :
 Boort le carat, Fl. 12 50
 Débris de cliveurs " 10 "
 Eclats " 5 "
 Poudre pure de brillants " 5 "

Certains camarades déclarent que des éclats sont mélangés au boort qui leur est vendu. Il leur appartient de se refuser à payer 40 francs le carat (prix s'appliquant avec la tarification en vigueur) toutes matières inférieures au boort comme qualité.

Un Eclaircissement

Le 27 avril dernier le camarade A. Danrez fit aux diamantaires parisiens l'exposé de la situation internationale de notre métier et de son commerce.

De cet exposé j'ai retenu les renseignements donnés sur la pénurie des bruts. Et il m'apparaît que nous devons tout faire pour pousser à la prospection de nouveaux gisements. Aussi je crois qu'une question est à définir.

Je me souviens que dans une réunion toute récente notre camarade Le Guéry disait qu'un ministre, Monsieur Clémentel, je crois, lui avait fait part de l'existence de gisements diamantifères à Madagascar. Eh bien, il me semble que cette déclaration est intéressante et que l'on doive l'approfondir.

Je demande donc ceci :

1^o Qu'il y ait entrevue du camarade Le Guéry avec les Ministres du Commerce et des Colonies pour demander à ce que des recherches aient lieu.

2^o Que l'on demande la désignation d'une commission composée de gens expérimentés et délégués par le gouvernement pour étudier les gisements signalés.

3^o Que la Chambre patronale diamantaire soit invitée à appuyer notre demande dans l'intérêt de notre industrie.

4^o Que dans le cas où un concours financier serait nécessaire, des démarches soient faites auprès des grands patrons et autres personnes intéressées.

5^o Que l'Etat subventionne l'entreprise et y donne toutes facilités désirables.

Qu'en pense le camarade Le Guéry?

M. de HAAN.

Lisez « LA BATAILLE »

67, Quai Valmy, PARIS

La production des Diamants en 1919

La production diamantifère de l'Union de l'Afrique du Sud en 1919 fut de 2,588.017 carats, en augmentation de 50.647 carats sur 1918.

Dans cette production les diamants d'alluvions comptent seulement pour 209.590 carats.

La valeur de la production fut de 11.734.495 livres sterling, tandis que celle de 1918 n'était que de 7.114.867 livres sterling.

La valeur de la production annuelle n'a dépassé 11 millions de livres qu'une seule fois, en 1913; mais à cette époque le nombre de carats avait été double de celui de l'année dernière.

En 1919, la valeur moyenne de la production a été de 75 sh. 9 p. par carat contre 41 sh. 6 p. en 1913 qui, cependant, était un prix élevé comparativement aux années 1912 et 1914 où la moyenne n'a pas dépassé 37 sh. 3 p. par carat.

Dans la production de 1919, les ventes de la *Premier* ont été supérieures de 575.000 livres à la production courante; celle de la *Jagersfontein* de 50.000 livres alors que celles de la *De Beers* sont restées de 260.000 livres en dessous de sa production de l'année.

Pour l'Avenir

Suivant des rapports de Kimberley, le *Financial Times* annonce que la *De Beers* examine la réouverture de plusieurs mines, entre autres la *Woersfoed* et la *Peiser*.

D'autre part, le *President* de la *Premier Diamond* a déclaré à l'Assemblée générale tenue en février à Johannesburg, qu'au régime actuel de l'exploitation, la mine offrait encore un avenir de plus de 70 années à ciel ouvert.

A. D.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les valeurs diamantifères qui, vers le 25 avril dernier, atteignaient encore 1659 pour la *De Beers* et 339 pour la *Jagersfontein* ont subi un recul sensible dans le courant de mai et descendaient, à la date du 19 mai, à 1260 pour la *De Beers* et à 263 pour la *Jagersfontein*.

Ces solides valeurs ont été la proie des spéculateurs qui escomptaient la baisse du change. Mais elles sont aussi affectées par le calme et l'hésitation du marché des diamants taillés.

Les affaires des Compagnies diamantifères ont été et continuent à être brillantes.

De Londres on annonçait dans la deuxième quinzaine d'avril que la *Premier Diamond* déclarait un dividende de 600 %, soit 15 shillings par action.

Les actionnaires de la *De Beers* vont tenir une assemblée extraordinaire le 25 juin, à Kimberley. A ce sujet, il est rappelé que cette Compagnie distribuera 120 % de dividende pour les 12 mois de 1919.

**

Le commerce des bruts reste à court. Le Syndicat de Londres est toujours l'objet de plus de demandes qu'il n'en peut ou plutôt que les Compagnies n'en veulent satisfaire.

Les pierres provenant du Sud-Ouest afri-

cain, exposées en mai, ont été immédiatement vendues. Celles de Bultfontein, arrivées récemment et dont la vente est annoncée, sont déjà réclamées.

En un mot toutes les « vues » sont enlevées dès leur apparition.

La demande pour les diamants utilisés dans l'industrie est aussi très importante.

Par contre le marché des taillés est calme, très calme. La spéculation et le change ont quelque peu désorganisé les affaires. Les acheteurs américains sont.... attendus.... et dans cette attente l'industrie laisse à la porte des usines un nombre toujours croissant de milliers de chômeurs.

Pour terminer cette chronique, disons qu'il n'est plus guère possible d'estimer la valeur des diamants. C'est le dérèglement complet. Les prix sont toujours élevés,... et sans base.

Il est certains cafés et certains coins de rue où l'on brocante des diamants et qui ressemblent à une foire..... d'empoigne.

Les dernières nouvelles de mai accusent une légère amélioration du marché. Aurait-elle un lendemain ? Nous ne saurions trop le désirer.

A. D.

Pas de Politique !

Voilà un argument souvent opposé aux militants du syndicalisme et cette phrase, jetée dans une réunion, me décide à porter cette question dans les colonnes du journal où chacun peut exposer sa compréhension du mouvement social.

L'heure nous engage à nous entendre. Je crois que cela peut se faire sans trop de difficultés, car il existe chez nous comme ailleurs un malentendu.

Je n'ai pas souvenir que nous ayions déjà discuté dans les réunions syndicales de la reprise des relations avec le Vatican, pas davantage du traité de Versailles, de l'impôt sur les automobiles ou de l'affaire X. et d'autres questions qui ont leur débat au Palais-Bourbon.

Discuter sur le régime économique que nous subissons ; envisager les remèdes à appliquer et ne pas accepter, sans examen, les charges qui pèsent sur nos épaules, par la volonté des puissances politiques qui ne sont que les mandataires des financiers et rois de l'industrie et non pas ceux du travail ; vouloir sortir de ce cercle vicieux dans lequel nous tournons comme écureuil en cage ; tenter de rompre le cercle dans lequel nous sommes enfermés, ne peut s'appeler faire de la politique comme le pensent de fervents syndiqués.

On ne peut cependant s'ébaudir devant l'oppression sans cesse grandissante. Nous ne sommes pas que diamantaires ; nous allons chez les commerçants et chez le percepteur. Si, dans notre métier, on augmente les salaires et diminue les heures de travail, la répercussion ne s'en fera pas sentir chez le marchand de chaussures, car notre clientèle peut payer cher. Mais le diamantaire, lui, paiera 20 fr. de plus une paire de souliers quand l'ouvrier cordonnier aura obtenu 10 % d'augmentation. Et cela se repète en tout.

Puis, pour nous, cela arrive à sa limite. Les ouvriers diamantaires connaissent les difficultés d'obtention de salaires rémunératrices. La vie augmente sans cesse. Cette course effarante à la hausse continuera si le monde du travail n'acquiert pas l'intelligence et la force nécessaires pour ne plus être le complice bénéfique — et cela, par manque de réflexion — des détenteurs des richesses du sol et des mercantis qui le grugent.

Nous devons donc, avec toute la grande

famille ouvrière, regarder de très près tout le problème social. Nous ne faisons pas œuvre de politiciens en apportant nos critiques et nos solutions à un problème qui nous étreint tous. Sachons bien que les hauts salaires sont un palliatif mais non un remède. Nous arriverons à gagner 100 fr. par jour sans avoir la possibilité de s'assurer contre le chômage, la maladie et la vieillesse. Si le régime économique présent est mauvais et nous étouffe, les travailleurs ne peuvent être responsables du chaos existant. L'équilibre entre le gain et les dépenses est rompu à notre détriment dans le monde entier. Le syndicalisme se doit d'embrasser tout le problème. Il propose une solution à la crise qui profite seulement à la bande internationale des accapareurs et des mercantis de grande envergure.

Continuer à se faire tondre pour que les hauts actionnaires des Compagnies et Sociétés anonymes se partagent les bénéfices de la production au détriment des travailleurs, c'est de l'inconscience. Au contraire, aider le syndicalisme à combattre tous nos exploiteurs, c'est de la pure défense économique. Si la politique du gouvernement tend à maintenir des priviléges au détriment de la collectivité, nous devons la combattre pour garantir le présent et l'avenir. Et c'est pour cela que les diamantaires, comme tous les travailleurs, doivent soutenir la C. G. T. dans ses revendications économiques. Ce serait enfantin de se laisser prendre dans la main gauche ce que le syndicat nous a apporté dans la main droite.

TILLOU GASTON.

Importation des Diamants

Le Journal Officiel du 28 avril publie un décret prohibant l'entrée en France de certaines marchandises de provenance ou d'origine étrangère.

Ce décret a pour but initial de limiter au strict nécessaire nos dépenses à l'intérieur et nos achats à l'étranger. Il tend à prohiber les importations inutiles.

Le tableau joint au décret et donnant la nomenclature des marchandises prohibées a été établi dans le clan diamantaire.

Dans ce tableau, en effet, nous relevons les marchandises suivantes :

Ex-185 ter. — Pierres gemmes et pierres scientifiques taillées.

Ex-358. — Pierres à bijoux.

De suite on s'est demandé si l'industrie et le commerce des diamants n'allait pas, en France, être frappés à mort par ce décret prohibitif.

Des renseignements ont été pris aux sources officielles. Nous n'en connaissons encore pas les résultats. Mais à la lecture des textes, rien ne permet de dire que les diamants sont compris dans le décret de prohibition.

Pour les diamants envoyés aux faonniers, il ne saurait y avoir de doute. L'article 2 du décret est net : « Sont exceptés de la prohibition les marchandises importées en vue de la réexportation, sous le régime, soit de l'admission temporaire normale, soit de l'admission temporaire spéciale instituée par l'arrêté du 16 avril 1919, susvisé ». Le rapport précédent le décret complète cet article en prévoyant que les produits de luxe seraient admis à l'importation à charge d'être réexportés dans un délai déterminé, après avoir subi en France une main-d'œuvre complémentaire ou un conditionnement.

Donc, rien à craindre pour le travail à façon. Reste l'importation des diamants pour la vente en France.

C'est pour le commerce français des diamants que le décret a besoin d'être expliqué.

Le tableau annexé au décret ne parle que de la prohibition des « pierres gemmes et pierres scientifiques taillées ».

Les pierres scientifiques ne concernent pas le diamant. Les « pierres gemmes » non plus.... si nous nous en tenons à l'application professionnelle du terme « gemme » qui vise seulement les pierres dites orientales : saphir, topaze, émeraude, rubis, etc., etc.

Les craintes du début semblent donc un peu vaines.

Les importations des diamants pour le travail à façon ne peuvent être visées par le décret.

Nous aurons cependant à cœur de publier toutes les précisions qu'il nous sera possible d'obtenir en la matière.

**

Une lettre officielle de la Direction des Douanes au Ministère des Finances, exclut toute crainte de gêne pour l'industrie diamantaire française. En voici le passage essentiel :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la prohibition édictée par le décret atteint exclusivement l'importation des pierres gemmes taillées et des pierres scientifiques taillées.

« Loin de constituer une entrave pour l'industrie diamantaire nationale, les mesures récemment adoptées sont au contraire, de nature à lui assurer une production dont l'exposé même des Chambres Syndicales signale l'opportunité ».

C'est la confirmation de notre interprétation du décret. Tout est donc pour le mieux. Diamantaires et lapidaires n'ont plus lieu d'être inquiets.

Arthur DANREZ.

Banque Confédérale Prolétarienne

Je n'ai pas pour principe d'imposer mes idées. Cependant quand il me vient une pensée qui me semble devoir faciliter et activer l'émancipation du prolétariat, je me permets de l'inscrire en priant les camarades de l'étudier et d'en extraire ce qui peut être utile.

Il est avéré que bien des grèves se terminent malheureusement par un échec, indépendamment de la volonté des ouvriers luttant jusqu'aux extrêmes limites afin d'obtenir des revendications satisfaisantes.

Les rentrants ne sont pas toujours fautifs. Quand la misère est au logis, que femme et enfants crient famine, que le pain manque, l'homme qui, lui, supporterait avec héroïsme les pires souffrances morales, se trouve contraint, la rage au cœur, de rentrer l'échine basse, chez l'exploiteur, pour donner la subsistance à sa famille.

J'étais persuadé que si l'on donnait à chaque gréviste, tant que dure un conflit, la rémunération nécessaire au soutien de son foyer, celui-ci, conscient de son devoir de solidarité, ne faiblirait jamais et attendrait patiemment le jour où ses efforts seraient couronnés par le succès.

Ne croyez-vous pas que si tous les ouvriers étaient groupés pour ne former qu'un et que tout travailleur versât un modique petit sou par jour pour former spécialement une caisse de grève, nous n'arriverions pas à devenir une puissance financière ?

Qu'une quelconque corporation revendique son droit, la voir soutenir pécuniairement par la mutualité encouragerait la masse à lever haut la tête et par la suite chaque profession à son tour, se sachant soutenue, résisterait jusqu'à complète réalisation de son bien-être.

Donc, ce système que je préconise, je l'intitulerais la « Banque Confédérale Prolétarienne », c'est-à-dire appropriée unique-

ment à l'affranchissement de tous les opprimés du capitalisme.

Quelle évolution de voir tous les travailleurs arrivant un jour à posséder des capitaux collectifs ?

Je conçois que beaucoup parmi vous m'opposeront comme argument que ce principe est un cercle vicieux et que à mesure que les salaires augmenteront, la vie renchérira proportionnellement.

Eh bien ! je vois ce problème facile à résoudre : instituons des coopératives de production et de consommation et supprimons les intermédiaires qui ne sont que des parasites, cherchant à ne rien faire et à prélever de lourds bénéfices sur le travail des ouvriers.

Les capitaux provenant de la cotisation ouvrière resteraient à la disposition des travailleurs et les bénéfices acquis par la collectivité serviraient aussi pour la protection des invalides, des malades, l'éducation de l'enfance dans ses devoirs sociologiques et pour créer des retraites permettant aux vieux travailleurs de terminer dignement leur existence de labeur.

Notre banque serait administrée par des camarades sincères et compétents en matière financière, qui, profitant eux-mêmes des bénéfices de la collectivité, seraient enthousiastes de mener à bien les fonctions qui leur seraient octroyées. Chacun devant cet idéal aperçu éviterait avec joie les discussions intestines, jalouses de métier, et mettrait ses capacités au profit de tous.

Par la suite nos groupements s'allieraient internationalement et nous installerions des conseils d'arbitres ayant à solutionner les discussions pouvant surgir par divergence d'idées.

Je ne crois pas qu'il nous serait utile de faire de longues journées, car tous les hommes étant des capitalistes, l'on ne verrait plus les uns travailler pour nourrir ceux qui ne font jamais rien. De cette façon, tout être valide se trouverait dans l'obligation de fournir un travail compatible avec ses aptitudes. Je crois que la production deviendrait intensive pour qu'une petite journée de travail puisse assurer à tout être ce qui lui serait nécessaire pour son bien-être au mieux de ses aspirations.

Qu'en pensez-vous ?

H. YZER.

LA PERMANENCE DE SAINT-CLAUDE

Désigné pour remplir la fonction de secrétaire-permanent de l'organisation de Saint-Claude, je tiens à affirmer que je suis touché de cette marque de confiance. En retour, je puis assurer tous mes camarades que mes efforts tendront à assurer un bon fonctionnement à l'organisation profitable à tous.

J'ai la conviction que notre Chambre Syndicale ne peut que retirer des avantages de cette mesure administrative.

Autant que faire se peut, je m'emploierai à légitimer le choix que vous avez fait en m'appelant à ce poste de militant.

Je tiens cependant à préciser dans quelles conditions j'assume cette fonction. Afin que nul ne l'ignore, je déclare de suite, dans ce Bulletin lu par tous, que, en dehors de mes attributions syndicales, j'entends demeurer complètement libre de ma pensée et de mes actes.

Citoyen libre j'étais à l'atelier, citoyen libre je tiens à demeurer au poste de secrétaire de l'organisation.

La seule critique que je pourrai admettre sera celle visant l'exercice de ma fonction et l'honorabilité de ma gestion.

Ceci dit pour ne point avoir à revenir sur des discussions d'ordre extra-syndicaliste.

Et maintenant, il m'apparaît utile d'indiquer de suite, pour les jeunes syndiqués ou ceux qui pourraient l'avoir oublié, les avantages secondaires auxquels ont droit les membres de la Chambre Syndicale de Saint-Claude.

SOU DU SOLDAT

Tous les syndiqués en activité de service militaire, à jour de leurs cotisations, reçoivent du syndicat une somme de 15 francs par trimestre.

Les familles des intéressés sont donc invitées à se faire inscrire au Bureau de la Permanence et à fournir tous renseignements utiles.

CAISSE DE MALADIE

Le fonctionnement de cette caisse est indiqué à la page 20 du livret statutaire. Je rappellerai simplement que le syndicat accorde à ses adhérents un secours de maladie durant une période ne pouvant excéder 60 jours par année.

Un certificat médical doit être fourni à l'organisation. Les cinq premiers jours de la maladie, pas d'indemnité. A partir du sixième jour et durant 20 jours, il est délivré une indemnité de 0 fr. 75 par jour.

Ensuite et durant 40 jours l'indemnité est portée à 1 franc par jour.

Naturellement les secours ne sont délivrés qu'aux syndiqués à jour de leurs cotisations.

APPRENTISSAGE

Pour entrer en apprentissage, il est indispensable d'y être autorisé par le Syndicat.

Une demande écrite doit être adressée au Président. Cette demande doit contenir l'adresse du postulant et le nom du moniteur. *Un bulletin de naissance de l'apprenti doit toujours accompagner la demande.*

Un apprenti doit avoir au moins 14 ans et ne pas dépasser 30 ans.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

La permanence se trouve au 2^e étage de la Maison du Peuple, 12, rue de la Poyat.

Les heures d'ouverture du Bureau ont été fixées par le Conseil d'Administration comme suit :

Tous les jours ouvrables : Le matin, de 8 h. 1/2 à 12 heures ; Le soir, de 14 heures à 19 heures, sauf le lundi où le bureau est fermé à 17 heures et le samedi où il est fermé à 18 heures.

EXONÉRATION DE LA COTISATION SYNDICALE

Le chômage et la maladie exonèrent de la cotisation syndicale.

Les camarades ayant au moins 10 ans de présence effective au Syndicat sont exonérés de la cotisation à partir de l'âge de 50 ans.

Une pièce justificative de cet âge est réclamée.

PERCEPTION DES COTISATIONS ET CHANGEMENTS D'ATELIER

Le Syndicat patronal refusant l'autorisation de collecter dans les ateliers, il ne sera pas possible au secrétaire de passer dans tous pour la perception des cotisations. Il est donc demandé momentanément à tous ceux qui peuvent le faire de passer au Bureau pour y effectuer leurs versements.

Il est demandé aussi à chaque ouvrier de prévenir le Bureau Syndical quand il change d'usine. C'est le seul moyen de permettre la tenue d'un contrôle sérieux.

Les ouvriers quittant la localité doivent aussi en aviser le secrétariat.

Il en coûte très peu de se conformer à des indications qui permettront de tenir l'ensemble des camarades constamment au courant de la véritable situation de notre puissante organisation.

Venir au Bureau très souvent même, devrait être un souci pour chaque syndiqué.

Que tous fournissent à l'organisation les renseignements qu'ils peuvent apprendre. Cela est toujours utile. De leur côté, les syndiqués pourront, suivant les circonstances, y obtenir d'utiles renseignements.

Cette aide mutuelle est le plus sûr moyen de fortifier l'œuvre syndicale qui garantit nos salaires et nos conditions de travail.

Le Secrétaire, Charles PROST.

Dans les Centres

PARIS. — La Chambre Syndicale Patronale a répondu favorablement à la demande d'augmentation présentée par le Syndicat Ouvrier.

En conséquence, nos camarades parisiens ont obtenu à dater du 3 mai un relèvement de 10 % de la tarification et des salaires à la semaine payés sur cette place.

A signaler que la presque totalité des ouvriers parisiens travaillent à la semaine.

Devant une assistance nombreuse, une intéressante réunion a été faite le 29 avril par le camarade Danrez. La causerie du propagandiste de l'A.U.D. a valu par les renseignements concis donnés sur la situation syndicale, industrielle et commerciale de notre corporation et aussi par les problèmes sociaux d'ordre syndicaliste développés par lui et qui ont élevé le débat pour le plus grand profit éducatif des assistants.

Il serait à souhaiter que semblable réunion se renouvelle très souvent.

Tillou, secrétaire, et Le Guery furent mandatés pour le Congrès de Londres.

NEMOURS. — L'école de rééducation des Mutilés, organisée par le département de Seine-et-Marne, est ouverte dans un atelier de la Maison Driat.

25 mutilés y font leur rééducation sous la direction de quatre moniteurs.

Une Commission de contrôle a été désignée par l'organisation syndicale.

A la suite d'une intervention du camarade Danrez, Monsieur Driat, qui avait porté le prix de la place à 2 francs par jour, a consenti à ramener ce prix à 1 fr. 50 jusqu'au jour où une modification interviendrait à Saint-Claude.

Dans la journée du 1^{er} mai, une conférence publique a été faite par le camarade Danrez sur les revendications formulées par la Confédération Générale du Travail.

Le même jour, Danrez exposait la situation du métier à tous les membres de la corporation.

Le soir, un bal organisé par l'Union des Syndicats de Nemours réunissait toute la jeunesse de la localité.

BOURG. — Bon esprit syndical dans ce petit centre diamantaire. Tous les ouvriers des deux ateliers appartiennent à l'organisation de St-Claude.

Une réunion très intéressante fut faite le 4 mai par le propagandiste de l'Alliance Universelle.

Le même soir Danrez intervenait dans une assemblée de cheminots au cours de laquelle il rendit compte d'une réunion de la C.A. de la C.G.T. à laquelle il assistait la veille. Il en profita aussi pour exposer les grandes lignes du projet confédéral de la Nationalisation industrialisée des services publics.

LYON. — Une réunion faite par Danrez le 5 mai se termina par l'organisation d'une section syndicale des ouvriers diamantaires travaillant dans les ateliers Arbez Célestin, Gauthier Adrien et Arbez Marcel.

La section adhère à la Chambre Syndicale de Saint-Claude. Le camarade Désiré Arbez en a été élu secrétaire.

DIVONNE. — La réunion de Divonne ne put être organisée que le 7 mai. Après l'exposé de la situation par le permanent, l'ordre du jour du Congrès de Londres fut expliqué de façon à permettre à l'Assemblée de se prononcer sur toutes les questions.

Le Syndicat décida ensuite de porter la cotisation syndicale à 5 francs par mois.

Le camarade Léon Millet ayant été mandaté pour le Congrès de la Bijouterie à Marseille, c'est le camarade Ernest Regard qui représentera Divonne au Congrès de Londres.

Dans ce centre le travail semblait ralentir dans les ateliers Monneret et Laventure. Cependant aucun chômeur n'y était à signaler dans la branche du polissage.

GEX. — Excellente réunion à Gex le 8 mai. Assistance nombreuse. 45 cotisants à l'organisation. Moral syndical bien meilleur qu'avant la guerre.

La causerie du permanent a produit une bonne impression bien que les nouvelles apportées sur la marche générale du métier soient loin d'être excellentes.

La cotisation syndicale a été portée à 5 fr. par mois à partir du 1^{er} mai.

Le camarade Schurmann Joseph a été mandaté pour représenter l'organisation à Londres.

Mandat a été donné au camarade Danrez pour représenter Gex au Congrès de Marseille où il devra réclamer la fusion de la Bijouterie dans la Fédération des Métaux.

Quelques ouvriers de ce centre restent encore en dehors de l'organisation. C'est regrettable, très regrettable... surtout pour eux.

THOIRY. — La réunion que comptait faire le camarade Danrez le dimanche 9 mai, fut renvoyée au lundi par le syndicat local. Elle eut donc lieu à Sergy le 10 mai, à 9 heures du matin.

C'est devant la presque unanimité des membres de la section que Danrez exposa la situation du métier et traita des questions figurant à l'ordre du jour des Congrès de Marseille et de Londres.

La délégation de Marseille fut confiée à Danrez avec mandat de voter la fusion avec la Fédération des Métaux.

Le camarade Léger Aristide fut désigné pour le Congrès de Londres.

Avant de se séparer, l'Assemblée décida de porter la cotisation syndicale à 5 francs par mois. Elle ratifia aussi la prise du timbre confédéral de solidarité de un franc pour venir en aide aux travailleurs autrichiens soumis à un régime de famine.

Très bon esprit syndical chez nos camarades de la région de Thoiry.

TANINGES. — Malgré la grève effective des employés du chemin de fer économique de la Vallée du Giffre, le permanent put cependant arriver pour la réunion organisée le 12 mai, à 9 heures du soir.

Le personnel des deux usines était au complet. La causerie professionnelle de Danrez fut très goûtee. Chaque camarade comprit la nécessité des limitations du temps de travail et de l'apprentissage qui feront l'objet d'un vaste débat au Congrès de Londres.

Après avoir décidé que la cotisation syndicale serait portée à 5 fr. à partir du 1^{er} mai, l'Assemblée donna mandat au camarade François Revuz pour représenter Taninges au Congrès de Londres.

Saint-Claude. — L'étude d'une caisse internationale de chômage, posée par la Section de Foncine, figure à l'ordre du jour du Congrès de Londres. Le débat sur cette question donnera donc la possibilité à tous les représentants des centres diamantaires de s'inspirer des résultats obtenus ailleurs

dans cet ordre d'idée. Il montrera aussi toutes les difficultés de réalisation d'une caisse permettant de secourir les ouvriers en période de crise.

Le prix de la place reste à 1 franc 50 par jour dans les ateliers patronaux et coopératifs.

A Chassal, la place a été portée à 2 fr. 50 chez Mme Vve Benoit et à 3 fr. chez Monsieur Lahu.

Ces deux propriétaires ne sont que des loueurs de place.

Une lettre, publiée par ailleurs, a été adressée à la Chambre Syndicale Patronale.

Elle traite des questions intéressant au plus haut point l'organisation et la corporation. Espérons que les patrons ne se montrent pas d'une intrinséquement nuisible aux bons rapports de discussion qui devraient s'établir entre les deux organisations.

Le camarade Charles Prost a reçu le mandat du syndicat pour le Congrès de Marseille. Il y soutiendra la proposition de fusion avec la Fédération des Métaux. Si cette proposition n'est pas acceptée, le Congrès de Marseille devra prendre des mesures pour assurer un fonctionnement régulier de la Fédération de la Bijouterie dans l'avenir.

Sont délégués au Congrès de Londres les camarades Jules Lavenna, président et Charles Prost, secrétaire. Saint-Claude appuiera fortement à Londres pour la désignation d'un secrétaire international s'occupant exclusivement du travail de l'« Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires ».

La réduction de la semaine de travail à 44 heures sera aussi votée à Londres par les délégués de St-Claude.

L'adhésion syndicale des camarades Belges travaillant à Nice a aussi été acceptée par le Conseil d'Administration.

NICE. — Les ouvriers diamantaires de Nice adhérent à la Chambre Syndicale de Saint-Claude, le camarade Danrez visitera ce centre pour organiser définitivement la section. Un secrétaire-collecteur sera chargé des rapports avec l'organisation centrale.

FELLETIN. — La grève des chemins de fer n'a pas permis au propagandiste de l'A.U.D. de visiter ce centre dans la première quinzaine de mai. Une réunion y aura lieu cependant avant le Congrès de Londres.

Dès le premier janvier, la cotisation syndicale avait été portée à 4 francs par mois. Elle sera portée à 5 francs à la première réunion.

Les camarades Felletinois ont chômé une quinzaine de jours par manque de débroulage.

BELLEGARDE. — Sous peu une réunion syndicale sera organisée chez les diamantaires.

Les centres de Chatillon-de-Michaille et de Saint-Germain seront aussi visités.

Les camarades de ces centres sont priés de se mettre en rapport avec le camarade Danrez, Maison du Peuple, St-Claude.

SUISSE. — La loi fédérale qui avait supprimé la location de la place a été rejetée par le référendum du peuple suisse.

La convention établie avec les patrons diamantaires n'a donc pas été appliquée.

Bienvenue a été désigné le camarade Jules Farine pour représenter l'organisation au Congrès de Londres.

Le délégué de Genève est le camarade Gustave Groscurtin.

Le chômage sévit à l'état endémique chez les diamantaires suisses. Genève compte à peine 50 ouvriers. Ici, comme en Hollande, le change qui fait le bonheur des banquiers n'est pas favorable aux travailleurs.

AMSTERDAM. — Situation très difficile. Les plus grandes maisons ont fermé leurs usines. Au 22 mai il y avait plus de 7.000 chômeurs. Aujourd'hui le chiffre en est certainement plus élevé encore.

La caisse de chômage de l'organisation qui accordait durant treize semaines un se-

cours de 2 florins par jour à chaque chômeur est épuisée. Les cotisations des 3.000 ouvriers encore occupés ne suffisent plus à alimenter la caisse. Le grand centre hollandais subit donc une crise terrible.

L'organisation patronale qui accordait en sus des salaires une indemnité de vie chère de 35 % propose la suppression de cette indemnité pour lui permettre de faire travailler.

L'organisation ouvrière résiste. Mais la situation devient inquiétante pour l'avenir.

ANVERS. — Le chômage a aussi augmenté considérablement en Belgique.

La statistique officielle publiée dans ce numéro est arrêtée au 2 mai. Le nombre actuel des chômeurs atteint 3.000 ouvriers.

L'organisation continue sa bonne marche en avant. Elle organise son « Rayon de Soleil » pour le soutien de ses tuberculeux, comme à Amsterdam. Elle va aussi se préoccuper de la récupération de la poudre de diamant qui s'échappe de la meule des polisseurs.

ALLEMAGNE. — Environ 600 ouvriers sont occupés à travailler dans les tailleries de Hanau, Idar et Erbach. Ils sont organisés et sont payés de 250 à 350 marks par semaine.

On Chômage

Au moment de mettre sous presse, de mauvaises nouvelles arrivent de Paris.

Le raffermissement du franc français (d'ironie !) a aggravé le malaise chez les diamantaires parisiens.

Une quinzaine de camarades sont déjà mis en congé. On annonce un arrêt total du travail dans une autre maison pour les premiers jours de juin.

C'est le moment où jamais, pour les ouvriers diamantaires, de se garder du marchandise.

En tout cas, la place de Paris est fermée aux diamantaires du dehors.

A. D.

UNE LETTRE

SAINT-CLAUDE

Le Syndicat Patronal ayant refusé l'accès des ateliers au collecteur de l'organisation ouvrière, la lettre suivante lui a été adressée à la date du 21 mai 1920.

Monsieur le Président de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de Saint-Claude.

Monsieur le Président,

C'est avec surprise que notre Assemblée générale a pris connaissance de votre lettre du 29 avril refusant l'accès des ateliers au collecteur de la Chambre Syndicale ouvrière.

Nous ignorons quels sont les faits antérieurs signalés dans votre lettre. Nous n'avons jamais entendu formuler de plainte contre notre camarade Gauthier, qui, jusqu'à ce jour, a pu collecter les cotisations syndicales dans la plupart des ateliers de Saint-Claude.

Notre nouveau collecteur, Charles Prost, est un jeune homme d'une honabilité et d'une moralité parfaites. Son accès dans les ateliers ne peut donner lieu à aucune crainte à quelque point de vue que vous puissiez nous placer.

Quant à votre désir de ne point voir votre personnel dérangé pendant son travail, il nous est difficile d'admettre que ce soit là une raison sérieuse à opposer à notre demande.

Tous les diamantaires san-claudiens sont aux pièces. Aucun d'entre eux ne se trouve soumis à un travail intensif et, bien que l'organisation ouvrière soit pour l'assiduité dans le travail, nous ne voyons pas très bien quel trouble pourrait apporter dans l'atelier le passage du collecteur.

D'autre part, nous tenons à signaler qu'à Paris, où les ouvriers sont salariés à la semaine, aucune opposition n'est faite à l'entrée du collecteur syndical dans les ateliers.

Nous vous demandons donc de bien vouloir revenir sur votre décision et de nous accorder satisfaction. La revendication que nous formulons ne peut vous gêner en rien et facilitera notre travail administratif.

Dans un autre ordre d'idée, notre Assemblée générale du 19 courant a décidé de vous rappeler que tout le boort nécessaire à l'ouvrier pour travailler doit être fourni par l'employeur aux conditions fixées par la tarification syndicale acceptée par votre Chambre patronale. Ceci dit pour ceux des patrons qui seraient portés à réduire la vente du boort aux ouvriers.

Un certain nombre de loueurs de places ont augmenté le taux de leur location. Cette situation grève le salaire de ceux des ouvriers polisseurs qui, comme à Chassal, par exemple, n'ont pas la possibilité de travailler dans un local possédé ou loué par le patron qui les occupe.

Dans la situation présente du métier et bien que la France soit favorisée en ce moment, notre organisation a décidé de ne demander un relèvement de la tarification que dans le cas où il y aurait augmentation du prix de la place. Mais nous vous demandons d'étudier la possibilité d'accorder à ceux des ouvriers se trouvant dans l'obligation de louer une place en dehors de l'usine patronale, une légère augmentation de la tarification du polissage — un 5 % par exemple.

Nous soumettons ces désiderata à l'étude et à l'acceptation de votre Chambre Syndicale avec l'espoir d'une réponse favorable.

Recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Président,
J. LAVENNA.

UN BON MOUVEMENT Pour le "Rayon de Soleil"

Sous ce titre, il m'est venu à l'idée d'indiquer à nos camarades diamantaires que nous sommes quelques-uns à penser que dans nos centres, il y aurait utilité à fonder une Société ayant les mêmes buts que le « Zonnestraal » (Rayon de Soleil) qui, en Hollande, fonctionne à merveille avec tout le soulagement qu'il procure à ses membres malades et tuberculeux.

Le sacrifice serait pour nous tellement minime, que pas un diamantaire ne saurait s'y refuser. Une somme de 15 centimes par semaine versée par 1.500 membres environ en France produirait, dans l'année, le joli pécule de 11.700 francs — de quoi sauver la vie à bien des malades, une lumière d'espérance et de réconfort pour ceux des nôtres qui souffrent.

Je suis certain que les grandes coopératives de St-Claude souscriraient volontiers comme membres donateurs, ainsi que MM. les patrons de tous nos centres.

Nous pourrions, chaque année, organiser des soirées au bénéfice de cette caisse mutuelle et peut-être, dans un avenir prochain même, dès que les moyens le permettraient, envoyer nos frappés par la terrible maladie dans un sanatorium pour leur rétablissement!

La guerre a malheureusement semé le mal

dans nos rangs. Nous ne pouvons abandonner nos souffrants, pas plus que certains enfants chétifs qui, soignés à temps, pourraient être garantis et sauvés à tout jamais du fléau de la tuberculose.

Ce but humanitaire, les diamantaires doivent le tenter. Il s'agit de sauver des grandes et des petites vies humaines.

Une œuvre semblable pourrait être subventionnée par les organisations diamantaires de France.

Il est à souhaiter qu'en Suisse nos camarades y souscrivent de bon cœur. Sur cette question, nous pourrions tous être d'accord.

A notre permanent, il appartient de prendre l'initiative de cette proposition dans tous les centres.

Notre Bulletin contribuera au lancement de l'idée, avec le concours des ouvriers diamantaires Parisiens.

Paris, j'en suis certain, ne se refusera pas au versement de ces quelques sous par semaine. Je serai, du reste, un des premiers à propager dans mon milieu l'exemple à suivre pour combattre ce maudit fléau.

Le projet serait très simple : avec une carte de 52 carrés tamponnés à 15 centimes par semaine, l'œuvre serait fondée.

Comme en Hollande, nous pourrions réclamer des patrons l'abandon des débris de cuivre et aux camarades l'économie de tous les déchets dont on peut tirer argent ; les « bouts de stèle » ne manqueraient pas pour une telle œuvre.

L'avenir nous dira si l'on peut compter sur la bonne volonté et l'entente des camarades français et suisses pour adoucir la souffrance et permettre que dans le foyer assombri par la présence d'êtres voués à une mort lente mais fatale, vienne briller la lumière de l'espérance et du retour à la vie.

Pendant la guerre nous avons soutenu les poilus, continuons à pratiquer la solidarité pour les martyrs de la maladie.

Un bon mouvement, ce sera fait.

MAURICE DE HAAN.

Nota. — Notre ami de Haan a une bonne pensée. Le Permanent ne peut qu'accepter la tâche qui lui est assignée. Il tentera la réalisation du « Rayon de Soleil ».... si les camarades de tous les centres en comprennent la beauté et l'utilité. En tout cas, dans un prochain numéro, il donnera son opinion sur les possibilités de réalisation d'une œuvre aussi sérieuse.

A. D.

MUTUALITÉ

Nous recevons de Paris la lettre suivante :

Pour les Victimes de la Guerre

Le 25 avril 1920, la Société de Secours-Mutuels et de Retraites des Ouvriers Diamantaires de Paris a donné une matinée dansante au profit des mutilés, veuves et orphelins de la Corporation, victimes de la guerre. Des dons et la vente des cartes de fête ont donné *Dix-huit cents francs de bénéfice*.

Cette somme sera attribuée et répartie par la Commission nommée à cet effet, par le Syndicat des Ouvriers diamantaires et le Conseil d'Administration de la Société de Secours-Mutuels, aux ayants-droit.

En publiant ce résultat, je voudrais en même temps faire connaître notre Société, la faire apprécier et faire venir à la Mutualité les ouvriers diamantaires, ouvrières et apprentis de la Place de Paris.

L'Œuvre des bouts de stèle, à Amsterdam, permet de soigner et d'envoyer au bon air les ouvriers de la Corporation. La notre remplit le même rôle, mais plus étendu, puisqu'elle procure à ses membres les soins et les médicaments et une indemnité journalière.

N'est-ce pas une œuvre des plus utiles ? J'ose croire que tous les camarades qui me liront, voudront, sans plus tarder, participer à ses avantages.

Fondée en 1905, la Société a fait ses preuves. L'accord le plus complet existe avec le Syndicat et nous sommes heureux de faire connaître à tous les camarades diamantaires que nous comptions parmi nos membres participants : Le Guéry et Tillou, secrétaire du Syndicat.

Une modification importante de nos statuts permet l'admission de tous à la Société jusqu'à l'âge de 60 ans.

Moyennant une cotisation de 1 franc par semaine pour les sociétaires ayant moins de 40 ans et de 1 fr. 50 pour ceux de 40 à 60 ans, la Société assure à tous ses membres :

Les soins médicaux et pharmaceutiques, plus une indemnité de 3 francs par jour, pendant 90 jours ;

2 francs par jour pendant 90 jours.

Puis, quand la maladie dépasse six mois, le Conseil, suivant l'état de la caisse, décide pour la même maladie, s'il y a lieu de continuer les soins médicaux, pharmaceutiques et l'indemnité journalière.

« Aucune société autre que celle des diamantaires n'accorde plus de six mois de maladie dans la même année ».

Pour être admis, il faut passer une visite médicale et faire six mois de noviciat.

Les droits d'admission sont :

de 17 à 20 ans	5 francs.
20 à 25 ans	10 "
25 à 30 ans	15 "
30 à 35 ans	20 "
35 à 40 ans	25 "
40 à 60 ans	35 "

Le docteur Imhoff, médecin de la Société, 41, Bd Voltaire, à Paris, donne des consultations tous les jours de 14 à 15 heures, sauf les mardi et dimanche — le mardi soir de 19 à 20 heures.

Des camarades désirant se faire inscrire n'ont qu'à demander des bulletins d'adhésion aux : Trésorier, Georges Roux, 200, Quai Jemmapes ; Secrétaire, Alfred Péchéard, 38, rue Bolivar.

Les apprentis, moyennant un droit d'entrée de trois francs et un versement mensuel de 1 franc, ont accès à la Société à titre de pupilles. Ils reçoivent pour celà les soins médicaux et pharmaceutiques sans indemnité. Dès l'âge de 17 ans, ils peuvent, sur leur demande, passer membres actifs.

Quel est l'ouvrier qui peut se dire exempt de la maladie ? Aucun ne peut malheureusement affirmer pareille chose et combien, hélas ! lorsqu'elle fait son apparition au foyer, se trouvent dans la gêne. S'unir dans le travail, c'est faire son devoir et s'assurer la prospérité ; s'unir dans la mutualité, c'est compléter sa tranquillité. Au moindre malaise on hésite moins à aller voir le médecin et on évite ainsi quelquefois une longue et coûteuse maladie.

Je ne m'étendrai pas plus longuement, espérant que chacun comprendra qu'il y va de son intérêt.

Le Trésorier, Georges Roux.

Le Coin des Apprentis

(Se reporter au numéro précédent pour le travail en croix).

TRAVAIL EN HUIT

Par le travail en croix la pierre a reçu ses grandes divisions primitives et le travail en huit constituant une sous-division du travail en croix, les facettes à triller suivent correctement la disposition de celles déjà faites, tout en suivant le même système que pour le premier travail.

Il s'agit simplement de diviser chaque côté de la pierre en huit pans au lieu de quatre, en traçant sur chacune des quatre arêtes se trouvant entre les coins, une nouvelle facette, depuis la table jusqu'à la ceinture avec la même inclinaison, au même niveau dans la ceinture; pas trop peu mais pas trop loin dans la table de manière à ce que cette dernière soit transformée finalement en octogone régulier. Les mêmes précautions doivent être prises pour la culasse.

Ces nouvelles facettes s'appellent *plats, faces primitives ou pans* du côté de la table et *pavillons* ou plats de culasse du côté de la culasse.

En prenant la pierre avec la table devant soi, le premier coin à droite et le second coin à gauche, on trouvera l'emplacement du premier *plat* ou *pan de table* à gauche du premier coin entre le premier et le quatrième coin et le 3^{me} *plat* ou *pan* à droite du 1^{er} coin entre le 1^{er} coin et le 3^{me} coin; comme on travaille toujours alternativement comme pour les coins, l'emplacement des 2^{me} et 4^{me} *plats* ou *pans* est tout indiqué.

Pour les pavillons on suit les mêmes indications, comme pour les plats de la table. En travaillant ainsi méthodiquement, le dernier ou 4^{me} pavillon vient se placer en dessous du premier plat et, afin de ne plus se tromper, le lapidaire prudent trace sur ce dernier pavillon une toute petite facette comme signe distinctif, afin de pouvoir facilement reconnaître plus tard la situation des différentes facettes, car, une fois le travail en huit terminé, les pierres sont données de nouveau au bruteur pour les retoucher si la forme n'est pas parfaite et, sans le signe distinctif, on se retrouverait difficilement et on perdrat un temps inutile à chercher la direction du fil par des tâtonnements successifs pour le travail ultérieur.

Si le bruteur a enlevé un peu de la pierre à un certain endroit de sorte que la ceinture y est devenue trop épaisse, il faut remettre les deux facettes correspondantes de table et culasse pour réduire la ceinture à son épaisseur voulue, avant de commencer le brillantage.

LE BRILLANTAGE

Ce brillantage se fait en quatre sertissons pour le côté de la table et autant pour le côté de la culasse.

Il consiste pour le côté de la table:

1^o à tailler sur chaque point formée entre la table, le coin et le plat, une facette triangulaire appelée *étoile*; à chaque sertissage on en fait deux de ces étoiles de façon à ce qu'elles se rencontrent avec leur pointe supérieure au milieu de chaque plat et de chaque coin et que finalement les huit étoiles ainsi formées pendant les 4 sertissons divisent de nouveau le contour de la table en un octogone régulier.

2^o à tailler sur chaque pointe formée entre les coins, les plats et la ceinture, deux demi triangles formant par couple un triangle régulier brisé en deux par la ligne de séparation entre le plat et le coin, les deux demi triangles de chaque couple viennent toucher avec leur pointe supérieure, la pointe inférieure de l'étoile qui se trouve au dessus et chaque demi triangle vient toucher avec une des pointes de sa base la pointe de l'autre demi triangle, juste au milieu du plat ou du coin, de cette façon les deux demi triangles qu'on appelle en général *feuilletis* ou *dentelles*, divisent la ceinture en seize parties égales et réduisent la ceinture à son épaisseur voulue aux pointes saillantes laissées dans la ceinture par le travail en huit, entre les coins et les plats.

Le brillantage du côté de la culasse est le même que pour celui de la table, mais comme il n'y a pas d'étoiles à faire et que la pierre est plus épaisse de ce côté, c'est-à-dire que les huit facettes (coins et pavillons) sont plus longues, on y fait les demi triangles un peu plus longs que du côté de la table afin

qu'ils s'harmonisent mieux avec l'ensemble. Le brillant complet se compose donc de 58 facettes en tout y compris la table et la culasse.

Généralement on taille de cette façon les pierres de toutes grosseurs jusqu'aux pierres de 6 au carat (soit 24-4).

Aux plus petites pierres, depuis 24-4 jusqu'à 60-4, on donne habituellement la taille de 24/16 indiquée au tableau ci-devant mais quelquefois aussi la taille de 16/16 ou de 16/8 si l'il s'agit de petites pierres de qualité très inférieure.

La taille de 8/8 est pratiquée sur des pierres plus petites que 60-4 (soit au-dessous de 15 au carat).

(A suivre). Laurent VERVOORT.

LE DIAMANT

L'origine du diamant est fort lointaine, puisque plus de 3.000 ans avant notre ère cette précieuse gemme était déjà connue et appréciée des peuples de l'Orient.

Le nom d'adamant qui lui fut donné par les Grecs et qui signifie « indomptable » explique sa grande dureté qui le rendait réfractaire à l'action du ciseau incapable de l'entamer. C'est ce mot qui a servi à former les noms sous lesquels on le désigne actuellement dans les différentes langues : *diamond* anglais, *demant* ou *diamant* allemand, *diamante* italien, *almas* arabe. D'après certains auteurs, l'origine de ce mot serait différente. Elle proviendrait de *demonis* (démon) à cause des lueurs du diamant « bicolores comme l'iris du diable. »

Théophraste, dans son traité des pierres précieuses, ne parle pas du diamant, et, en Occident, Pline paraît être le premier auteur qui l'a cité. Pendant de longs siècles, il dut ensuite être confondu avec d'autres gemmes telles que le saphir et l'émeraude, car les auteurs qui en parlent ne manquent pas de faire remarquer que « certains diamants colorés ont une dureté de beaucoup inférieure à celle du diamant de l'Inde. »

C'est du reste dans cette erreur qu'est tombé Saint Epiphane (IV^e siècle) qui le décrit comme ressemblant au bleu du ciel.

Au XII^e siècle, Mohamed ben Mansur, dans un long travail sur les gemmes, paraît nettement différencier le diamant des autres pierres. Au XVI^e siècle, de grands voyages entrepris aux Indes par de hardis observateurs, nous rapportent des données précises sur les agissements de ce minéral. A la fin du XVII^e siècle, en 1674, les alchimistes cherchent à déceler sa nature, mais sans pouvoir y arriver et ce n'est qu'en 1704 que Newton, dans son Optique, émet le premier l'idée que le diamant peut brûler au contact de l'air.

En 1772, Lavoisier décrit, dans un mémoire demeuré célèbre, les phénomènes qui accompagnent la combustion du diamant, mais n'ose cependant pas encore affirmer l'identité chimique du carbone et du diamant. C'est à Smithson-Tennant que l'on doit d'avoir quelques années plus tard, établi cette identité complète, confirmée ensuite par les expériences de Guyton de Morveau, Davy, Dumas, et Stass. Ces derniers savants, puis Roscoe et Friedel ont montré que le diamant, après combustion, laisse toujours des cendres. Moissan a fait une longue étude de ces dernières.

On sait aujourd'hui que le diamant n'est autre chose que du carbone pur et cristallisé. Il se distingue des autres variétés de carbone (graphite et carbone amorphe) par sa densité voisine de 3.55, sa dureté, qui dépasse celle de tous les autres minéraux connus, enfin par sa propriété de se consommer dans l'oxygène vers 1000° en donnant environ trois fois et demi son poids d'acide carbonique (un gramme de diamant produit exactement 3 grammes 666 d'acide carbonique).

Dans la nature, le diamant se rencontre sous trois états différents qui peuvent d'ailleurs coexister dans une même mine. Ce sont:

1^o Le diamant proprement dit, incolore ou teinté de diverses nuances, toujours cristallisés et transparent. C'est le seul utilisé dans la joaillerie et celui qui a le plus de valeur.

2^o Le boort (ou board), qui se présente sous la forme de boules plus ou moins noires et à structure souvent radiée. On l'utilise pour la taille et le polissage du diamant transparent, et, dans ce but, on le réduit à l'état de poudre impalpable. Cette dernière est désignée sous le nom d'*égrisée*.

Sous le nom de boort on désigne aussi indistinctement tous les diamants cristallisés qui, par suite d'une vilaine teinte ou de défauts (glaces, givres, crapauds), sont inutilisables en joaillerie. Les boorts à structure radiée sont généralement désignés sous le nom de « *balas* » ou de « *kogel-boort* » c'est-à-dire « *boort-boule* » ; ce sont les plus durs.

3^o Le carbonado, ou diamant noir encore désigné sous les noms de carbone, carbon ou même carbonate. Il est très dur et est utilisé pour le travail et le perforage des roches (scies et perforatrices diamantées).

La particularité la plus curieuse des cristaux de diamant est certainement leur courbure qui n'a pu être expliquée jusqu'ici d'une façon satisfaisante. Elle est parfois si accentuée que certains diamants paraissent complètement sphériques.

Au point de vue de la dureté, le diamant est le plus dur de tous les minéraux connus; il n'est donc rayé par aucun autre et il les raye tous. Pline était ainsi dans l'erreur la plus profonde quand il disait qu'on « éprouve la dureté des diamants sur l'enclume et qu'ils résistent si bien aux coups que le fer rebondit de part et d'autre et que souvent l'enclume se fend ». Personne aujourd'hui ne s'aviserait de juger de la dureté d'un diamant par le choc : il volerait immédiatement en éclats.

La dureté est définie par la résistance à la rayure, c'est-à-dire à l'usure par le frottement et non par la résistance au choc. Et cependant nombre de faits dans l'histoire des diamants témoignent du peu de connaissances qu'on a eues pendant longtemps de cette propriété. En 1476, les Suisses, après la mort de Charles le Téméraire, voulaient apprécier la valeur des joyaux qu'ils trouvèrent dans ses dépouilles ; ils s'emparèrent des plus gros diamants et les frappèrent du marteau pour juger de leur qualité ; naturellement ceux-ci se brisèrent et les Suisses en conclurent qu'ils étaient faux.

En 1888, on a cité un diamant dont la dureté était si grande qu'on a dû renoncer à sa taille. Après un nombre de tours du lapidaire dont le chemin parcourut sur la pierre équivaut environ à trois fois le tour de la terre, on n'a réussi qu'à mettre l'appareil complètement hors d'usage.

On sait du reste que les diamants transparents n'ont pas tous la même dureté. C'est ainsi que les diamants de l'Inde sont réputés plus durs que ceux du Brésil.

Dans un même cristal, on observe également des différences de dureté suivant les faces considérées. Cela est parfaitement compréhensible et s'explique facilement par la différence d'orientation et de juxtaposition des molécules cristallines dans un même élément.

Lisez « L'HUMANITÉ »

142, Rue Montmartre, PARIS

LE GÉRANT,
Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude